

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF2628

présenté par
Mme Maximi, rapporteure

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Pouvoirs publics »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Présidence de la République	0	2 000 000
Assemblée nationale	0	0
Sénat	0	0
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
Plan de lutte contre la surcharge de travail à la Présidence de la République (ligne nouvelle)	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, la rapporteure spéciale souhaite que les frais de réception de l'Élysée soient plafonnés.

La Cour des comptes a souligné que le service chargé des déplacements et des événements de la Présidence de la République a vu son budget augmenter de près de 45 % en cours d'exercice 2023 pour atteindre plus de 31 millions d'euros.

Plusieurs dîners ont été organisés l'année dernière qui ont choqué nos concitoyens : un dîner au Louvre pour le Premier ministre indien au coût de 412 000 euros, un dîner au château de Versailles au coût de 475 000 euros pour accueillir le roi du Royaume-Uni, auxquels s'ajoutent 80 000 euros en frais d'annulation, trois dîners au palais de l'Élysée pour le président mongol pour 62 700 euros, pour l'émir du Qatar pour 90 000 euros, pour le président chinois pour 138 000 euros. La Cour souligne également l'augmentation du nombre de réceptions, passé de 146 en 2019 à 171 en 2023, un accroissement du nombre d'invités et une augmentation des dépenses par invité.

L'année dernière, les 20 réceptions les plus couteuses organisées par l'Élysée ont encore coûté 2 millions d'euros.

Pour 2026, la Présidence sollicite une dotation de 4 millions d'euros pour l'activité de « palais » qui comprend les événements, les réceptions, les dîners, et les visites.

Dans une période de restrictions budgétaire pour l'État et donc les services publics, de tels frais ne peuvent être compris et acceptés par les citoyens. Cet amendement appelle à plafonner les frais de réceptions de la Présidence de la République à 2 millions d'euros par an au titre de l'année 2026.

La rapporteure spéciale souhaite donc retirer 2 millions d'euros de l'action 01 *Présidence de la République* du programme 501 *Présidence de la République*, au profit de la création d'un nouveau programme intitulé *Plan de lutte contre la surcharge de travail à la Présidence de la République*.